CONDITIONS:

Le ... PRESSE PARAÎT ... payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera traité, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra dénoncer son abonnement, n'en ait fait connaître aux imprimeurs, par écrit, le nombre de l'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les annonces paraîtront en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. La carrée est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé du payement du journal. Les lettres adressées à l'Abeille doivent être franches, sinon elles restent ...

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur le CHAMPION, tirant peu d'eau, capitaine Ryan, ayant presque toute sa cargaison prête à embarquer, partira sous peu. Pour le reste de sa charge et fret, ayant de bons accommodements pour les passagers de chambre ou de pont. S'adresser à bord, ou à

15 mai. TOURNE & BECKWITH.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le fameux vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à embarquement à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits susnommés.

Les passagers voulant ... char de Shows ... ment ... signer ... FILL ... AGLY.

Places ...

... VICTORIA TA MASQUERA ... Beverly, part le 11 ... Pour fret ou passage, s'adresser ...

7 juin—5

... BOLIVAR. ... Pour ... passage, s'adresser ... A. ... & BOUTIN.

3 juin

... GLOUCESTER. ... capitaine L. ... 1500 balles ... prêt à prendre son chargement. S'adresser à W. M. HEWES & CO. rue du Cours, No. 60.

20 mai

POUR TAMPICO.

La goélette ... vouée et bien connue MARY FRANCIS, capitaine G. P. Johnson, ... prendre un nombre considérable, mardi prochain. Pour passage, ayant d'excellents emménagements à bord, s'adresser au capitaine à bord, ou à

E. J. FORSTALL & Co.

3 juin ... Rue ...

POUR LE HAVRE.

Le bon navire HOBART, capitaine ..., ayant ... chargement et partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à ... LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

Le Hobart peut convenablement loger une famille qui désirera s'aller en France.

23 mai

POUR LE HAVRE.

Le beau navire paquebot ST. LOUIS, capitaine Story, sera prêté immédiatement pour le départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

24 mai JULES LE BLANC.

POUR LE HAVRE.

La belle barque neuve POMONA, capitaine Nason, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

19 mai

MAISON A LOUER.

La bonne MAISON, située rue Royale, entre Ursulines et Hôpital, et actuellement occupée par M. Chabert. S'adresser à R. HEBRARD, rue de Chartres, No. 180.

24 mai—S

A LOUER immédiatement la maison qui est occupée par Dupuy, située, rue St. Louis, no ... entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux.

26 mai

A LOUER.—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de Pencignone de Conti. On en donnera possession ... S'adresser à HARRISON BROWN & Co. rue ...

26 mai

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co, No. 57, rue de Chartres.

20 mai

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail ou en location, Une belle Maison à l'Etage, très bien finie, située ... rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On cédera à prix raisonnables les tapis, laces et meubles dans la maison.

FR. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No. 59.

12 avril

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. B. LOMBEILHE, parcelle, Bourbon et Dauphine.

15 avril

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par P. O. SORBE, rue Royale, No. 118.

5 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par J. MAGER.

12 juin

TRAITES sur France, à vendre par J. MAGER.

2 juin

TRAITES sur France et New-York, à vendre par V. POUTZ, rue St. Louis, No. 82.

22 avril

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par T. NICOLET & Co, rue Toulouse, No. 30.

14 mai

TRAITES sur New-York à vendre par ... BUTLER & BOUTIN.

20 juin

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC, rue Royal-, No. 103.

17 mai

E. J. FORSTALL & Co, ont reçu par le navire Bolivar, de Havre, les marchandises suivantes, choisies expressément pour le marché du Nouveau Monde et qu'ils offrent en vente:

13 balles de mousselines ...

1 boîte de rabadoirs de F ...

4 boîtes de Rubans ...

15 do. de Bayeuses de 5 ...

250 do. de fil d'emballage;

5 do. de Guinghams;

3 do. de Madapolams imprimés.

5 juin rue Royale.

321 BARRILS Farine de Gruau de première qualité, ... et à vendre par JOHN HAGAN & CO.

30 mai

PHARMACIE DE A. A. PEYCHAUD, RUE ROYALE, No. 123. Près la rue St. Louis.

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irrné triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraîche; Seringues pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 14 mai 1834.

AVIS est par le présent donné qu'un certificat en faveur de Frederick Fox & Co. en date du 21 juin 1832, pour un reçu de cinq cents piastres de la seconde souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a été faite d'accorder le certificat auquel ... dont le reçu mentionné.

Par ordre du bureau.

15 mai—1s F. C. CATONNET, secrétaire.

AVIS.—Les ... viennent de recevoir par le navire ... du Havre, et offrent à vendre, 083 cuissards ... (ayant droit au drawback.)

9 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

M. P. LOGER, docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Paris, ancien professeur d'accouchement ... Hospice St. Vincent de Paule ... en cette ville. Le public peut compter ... et à l'exactitude; il demeure encognure ...

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—*A. L. Boismare vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Férand, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 16e jour de mai 1834.

16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. L. Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Laroux.—Sur motion de François Weber, un des créanciers de la dite succession, informant, lorsque les héritiers du dit feu Jean Baptiste Laroux qui renonce à la succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, mardi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer syndics, de recevoir les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra exiger.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.

15 mai—30 A. SOLAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556.—*François Layel vs. ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu à l'étude de M. C. Pollock, notaire public, le 25 courant, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

7 juin—7,2ps F. BUISSON, dép. gr.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la chenière Caminada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Jeanne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir: le mobilier consistant en quelques meubles usités, progrès, animaux, et autres objets; une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la chenière Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Caminada et courant en profondeur à la baie Perdidat.

Conditions: pour le mobilier, toutes sommes au-dessous de $30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux, savoir: mars des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

15 mai F. DUGUE, juge.

VENTE DU SHERIF.—Argent comptant—Vs. Alex Canon et John H. Marionneau. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire, j'exposerai en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, le samedi 14 juin prochain, à midi, à la Bourse Lafayette, encognure des rues de la Levée et de la Douane, les terrains suivants, savoir: ... situés dans le nouveau faubourg Lafayette, savoir: ... ayant ensemble quatre ... de profondeur sur la rue Ste. Marie, quatre ... de profondeur sur la rue Pelicat, quatre ... de profondeur sur le côté faisant face à la rue ... et 236 pieds sur le derrière de la propriété de P. A. Gaillot ...

14 mai Signé J. CHARBONNET, Shé.

Henry Babcock contre J. Dimitry.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. ... de paroisse ... et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Lafayette, à l'encognure des rues Jackson et de la Levée, le 14 juin prochain, à une heure après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un carré de terre situé dans la ville de McDonough, contenant 12 terrains, chaque terrain ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur, un autre terrain en angle situé dans le même lieu; une portion de la batture faisant face à la place No. 5, de la ville McDonough, s'étendant de la rue Washington, au fleuve, ayant 300 pieds de face, sur une profondeur limitée à cause de l'écoulement de la rive du fleuve.

Paroisse de Jefferson, 11 mai 1834.

22 mai P. A. CHARBONNET, dép. shérif

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.

EN vertu de trois ordres de la cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex officio pour la paroisse de Plaquemines, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir: 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 19 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.

Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.

8 mai G. LEONARD, juge.

COUR DE DISTRICT—La banque de l'Etat de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie Nicolas, veuve de Jean Baptiste Wiltz.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encognure des rues Chartres et St. Louis dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure de l'après midi:

La propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un demi terrain situé rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine, mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de cent vingt pieds; plus, un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 25 pieds de face sur ladite rue Toulouse, sur une profondeur de 90 pieds, ensemble toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, deux ... payables le 14 Novembre prochain et la balance comptant.

9 mai—28 G. W. MORGAN, shérif

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à l'heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte de corporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—1

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

21 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de l'Ascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Pascagoula, 5 mai 1834.

9 mai—2 JOHN M'RAE.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché 28 fév

INDIENNES ayant droit au drawback.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Mars, de Liverpool, 100 caisses Indiennes à dessins, choisis expressément pour le marché mexicain. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix très modérés, pour du comptant ou du papier endossé à satisfaction.

23 mai F. GILLET & CO. rue de Chartres, No. 57

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et, pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS.

N. B. Il place les grilles et les dessins de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec soin. 25 jan—1 S. L.

Succession de Peter Hucker.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Samedi 14 juin, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Casa-Calvo, faubourg Marigny, les meubles, meublans et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Gabriel A ... Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

3 juin W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

Succession de Francisco Perez, décédée veuve d'Antoine Maxent.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par L. T. Chalon, exécuteur testamentaire dudit, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire dûment déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Attendu que Thomas Ballen a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph G. Elliott, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de John Richardson.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William E. Thompson, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Attendu que François ... présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu ... Dubourg, décédé ab intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait point droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

6 juin T. ESTIS, rég.

LE DR. J. P. C. MAI ... donne sa démission dans l'année des ... ses services qu'il peut rendre dans sa pinoche ... et aux citoyens de la Nouvelle-Orléans ... remarque. Son bureau est rue Royale et de la Douane, au-dessus de la pharmacie ... M. Dondiane. 21 mai—3m

AVIS—Le soussigné ... ses services à toutes les personnes qui ont des terrains à combler. Il en travaille à l'entreprise ou par charte ou à bon compte; il réside entre les rues de la Commune et Gravier, dans le second étet, vis-à-vis la rue de l'Hôpital.

JAMES CAYGUE.

AVIS AU PUBLIC.

La boîte de lit ou le terrain qui balance, et qui évente par le moyen d'un ciel qui sert d'écrantal.

LES soussignés ayant obtenu une patente pour ce bel article, dont l'utilité contribue aux agréments domestiques, prie le public de vouloir bien l'examiner, parce qu'il croit que la seule vue de cet objet lui attirera des acheteurs, et rendra général l'usage d'un bois de lit de cette espèce.

Il réunit les avantages extraordinaires d'un bois de lit stationnaire, ou d'un bois de lit en forme de berceau pour les enfans, et de la ventilation, par le moyen d'un ciel de lit propre à cet usage. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur les avantages d'une ventilation efficace, combinée avec une action saine pour la personne couchée. Des médecins célèbres les ont recommandés depuis longtems, et le soussigné croit les avoir procurés par cette invention qui joint une grande économie, à beaucoup d'élégance et d'agrément. Cet article peut se voir à la salle du second étage de la Bourse.

GIDEON VAUGHAN, Cadet, rue de Chartres, No. 113.

N. B. Le public est prévenu de ne pas se laisser tromper par l'apparence d'autres bois de lit ou berceaux semblables provenant de toute autre personne que moi ou ne représentant légal; je poursuivrai dans toute la rigueur des lois ceux qui violeraient ma patente. 30 mai

MAGASIN DE CHAPEAUX, DE BOTTES ET DE SOULIERS.

A l'Enseigne des deux Bottes d'Or,

Nos. 79 et 82 rue de la Levée.

A VENDRE à bon marché, un assortiment général de Chapeaux, Bottes et Souliers de toutes les espèces, trop nombreuses à spécifier, une partie ci-à-quant ce moment du navire Helen Mar, et du brick Harriet, et l'autre reçue dans d'autres arrivages récens.

22 mai W. HOLMES & Co.

REÇU par le navire Bolivar, du Havre, et ... les soussignés: 2 caisses Moussoline ... couleurs, choisies pour le marché mexicain, et ... au drawback.

4 juin BORDERES FRERES.

600 BALLES Couvertures ... par 2 juin J. MAGER.

ON demande à louer une marchande pour vendre dans les rues. S'adresser au bureau de cette feuille.

4 juin—7

LES soussignés donnent avis qu'à dater du ... dernier, ils ont pris Victor Hestier, en société. Nouvelle-Orléans, 3 juin 1834.

4 juin F. GILLET & Co.

UNE famille respectable, demeurant aux Attakapas désire avoir un précepteur ou une institutrice qui se chargerait de l'instruction de quatre enfans.

On demande que la personne qui pourrait se présenter soit recommandée.

S'adresser au bureau de cette feuille 4 juin—9

AVIS.—Le dépôt de RUM, de la GUILDIVE de Mr. Jh. Martin, de la paroisse Assomption, est rue ... No. 107, où il y en aura constamment à vendre au ...

6 mai—a E. L. BERNARD.

MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS.

En faux Cheveux, fines Parfumeries, Cols, Gants, Bretelles, Cannes, &c. &c.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 174, au coin de celle de Jefferson, vient de recevoir de Paris un assortiment (qui lui manquait) en touffe pour Dames, dites: *anglaise et de toute nuance*, raie de chair pour perruques de dames, longs cheveux, do. cheveux courts, à la Ninon, raye de toute grandeur, pour tours, nattes dit fausses queues &c.

Perruques d'hommes, méthaliques, toupets do. à crochet Parfumeries, Extra fraîche, toute qualité, et superfine, en crême d'amande, do. de rose, do. concombre et limaçon, le savon de toilette, &c., Eau de Cologne supérieure, No. 18, poudre à la Rose et Jasmin, houpe de ... &c.

Gants pour la saison, de fil d'Ecosse, toutes couleurs, do. en soie &c.

Cannes à forte espèce, do. poignards et à dard, et différents goûts, &c.

On confectionne dans son magasin rue de Chartres, tout ce qui est relatif à son état, et il fait toujours des apprentis en coiffure et au même prix. 20 mai

COUR DE PAROISSE—Nouvelle Orléans, 26 Mai 1834—Par devant l'hon: Charles Maurian, juge—No 7465—Marie Anne High, femme Jean A. Bordier, contre J. A. Bordier son mari.

Cette cause a été aujourd'hui soumise à la Cour d'après le régistre.

S. Schmidt pour la demanderesse;
F. Soulé pour le défendeur.

Après l'examen, la Cour a donné l'opinion suivante:—Dans ce cas la demanderesse allègue que tout de suite après son mariage avec J. A. Bordier, ledit J. A. Bordier l'a abandonnée et s'est rendu à une maison située rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et des Remparts, où il s'est rendu coupable d'adultère, et a vécu publiquement avec une fille de couleur qu'il a gardée comme sa concubine, jusqu'à son départ de la Nouvelle Orléans.

Les allégations sont appuyées des témoignages irréfragables de Mlle. J. A. Bernard, Samuel Hermann, et Chalaron, et la demanderesse assistée de Solomon High, son père, et curateur *ad hoc*, demande à la Cour de lui accorder le divorce, conformément aux provisions de la loi passée le 9 mars 1827.

La Cour, après avoir entendu les avocats des deux parties, convaincue de la vérité et de l'exactitude des allégations contenues dans la pétition de la demanderesse, considérant que par la première section de la loi mentionnée ci-dessus *une femme peut demander le divorce en cas d'adultère de la part de son mari, quand il a gardé sa concubine dans la maison commune, ou ouvertement et publiquement dans tout autre maison*, ordonne, adjuge et décrète que les liens de mariage existants entre la dite Mary Ann High et le dit J. A. Bordier soient dissous, que le divorce sollicité soit accordé, et que le dit J. A. Bordier paiera les frais du procès.

La cour réserve à la demanderesse le droit d'exercer contre le dit défendeur tous les moyens légaux qu'elle peut posséder pour reprendre ses droits si elle en a contre la propriété dudit S. O. Bordier.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1834.

Signé, CHARLES MAURIAN, juge.

Je certifie par la que la copie ci-dessus est une véritable copie du jugement original sur le régistre.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1834.

Signé, ARMAND PITOT, greffier.

10 juin—7

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 8 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu ... Ferret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1° Sam, nègre âgé de 45 ans, bon tonnelier, chauffeur, adonné au marronnage.

2° Jerry, nègre âgé de 22 ans, bon nègre de camp et de presse.

3° Manuel, nègre créole, âgé de 45 ans, bouteur.

4° Chamba, nègre africain, âgé de 45 ans.

5° Tolly, nègre américain, âgé de 35 ans, ou environ, un peu forgeron.

6° Stephen, nègre américain, âgé de 26 ans, ayant mal à une jambe.

7° Simon, nègre américain, âgé de 24 ans, adonné à la boisson.

8° Joshua, nègre américain, âgé de 28 ans.

9° John Smith, nègre américain, âgé 25 ans, adonné à la boisson.

10° Ned, nègre américain, âgé de 25 ans.

11° John, nègre américain, âgé de 26 ans.

12° Charles, nègre créole, âgé de 20 ans, bouteux.

13° Tom, nègre créole, âgé de 16 ans.

14° John, négrillon, créole, âgé de 14 ans.

15° Elijah, négrillon créole, âgé de 12 ans.

16° Louis, négrillon créole, âgé de 15 ans.

17° Bill, négrillon créole, âgé de 12 ans.

18° Milly, négresse américaine, avec ses trois enfans, Abraham, âgé de 15 ans; Alfred, âgé de 12 ans et Horan, âgé de 10 ans.

19° Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs 6 enfans, Chloé, âgée de 12 ans; Sucky, âgée de 11 ans; Betsy, âgée de 9 ans; Stephen, âgé de 5 ans; Dinah, âgée de 3 ans et Fortin, âgé de 6 mois.

20° Sarah, âgée de 14 ans, couturière et domestique de maison.

21° Milly, âgé de 18 ans, domestique de maison.

22° Anna, âgée de 22 ans, avec ses trois enfans, Zoé, sujette aux crises âgée de 5 ans, Ben, âgé de 3 ans et Azélie âgée de 6 mois.

23° Charlotte négresse américaine, âgée de 50 ans, cuisinière.

24° Jane, négresse américaine, âgée de 50 ans, estropiée.

25° Fanny, âgée de 18 ans, avec son enfant Liza, âgée de 6 mois.

26° John Congo, marronneur, âgé de 45 ans.

27° Baptiste Congo, âgé de 55 ans, bouteux.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un Bet de Terre, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 331 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de terre, borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et la propriété appartenant au Général Lafayette, ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Général Lafayette.

Ces deux lots seront vendus divisés en lots, conformément aux plans dressés par Joseph Pujol, voyer de la ville qui seront exhibés à la Bourse au jour de la vente.

3°. Un lot de terre avec les bâtisses, situé dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa, ayant 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur, mesure ...

4°. Un lot de terre formant encognure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier, et 236 pieds 11 pouces sur la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites maisons, une cuisine double à étage, en briques, nouvellement construites.

Conditions: Les esclaves payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B.—Les autres de vente seront passées pardevant Félix de Armas, not. pub. aux frais ... 4 juin

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, ... de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, ... mercredi 9 juillet 1834, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues Chartres et St. Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquhart dans l'Filet No 20, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, dépoyer, et déposé dans l'étude de C. Pollock not. pub., ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.

Conditions: Comptant.

9 mai B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 19 juin 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'Filet No. 24, et sous le No. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 2, de l'autre par le lot No. 4, et dans la profondeur par le lot No. 12. Saisi pour satisfaire un certain jugement rendu dans la dite honorable Cour en faveur de Louis Ferrand fils. Conditions: comptant.

17 mai B. BEAUREGARD, marshal

C. A. Jacobs vs. Peter Ogier.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 2 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encognure des rues Chartres et St. Louis, le nègre nommé Abraham, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

28 mai B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique le Jeudi 19 juin 1834, à midi, à la bourse de Hewlett, encognure des rues de Chartres et St. Louis.

Tous les droits, titres, intérêts et argent que pouvait avoir en sa possession M. Fleitas, trésorier de la ville, appartenant à B. Toole, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire de P. Doulin vs. B. Toole.

Conditions: comptant.

5 juin B. BEAUREGARD, marshal.

J. W. Murray, au nom de la compagnie de Navigation d'Orléans, vs. W. Barnes.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 17 juin 1834, à midi, à l'encognure des rues St. Louis et Chartres, 3 chevaux et 2 drays, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

5 juin B. BEAUREGARD, marshal.

AUX HABITANS SUCRIERS.

ANCIENNE méthode de monter les équipages à sucre à la Louisiane, perfectionné par N. P. Destrehan, consistant en un pamphlet, accompagné d'une planche représentant les diverses parties de l'équipage, imprimé et à vendre par ...

24 mai—15 GASTON BRULE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, portant la date du 12 mai 1834, et à la requête de Charles E. Foretall, syndic des créanciers d'Auguste Guérin, il sera vendu le samedi, 21 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété, esclaves et autres objets suivans, abandonnés par le dit Auguste Guérin à ses créanciers.

La moitié indivise de l'habitation et des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot savoir:

Une habitation située à la paroisse Plaquemine, sur la rive droite du fleuve, à sept lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3 arpents et sept huitièmes de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, une cuisine, un magasin, un hôpital et deux cabanes à nègres qui se trouvent sur la dite habitation.

ESCLAVES.

Littleton, âgé de 30 ans, nègre de champ.
Horns, âgé de 25 ans, do. do.
Peter, âgé de 50 ans, do. do.
Grand Pierre, âgé de 35 ans, do. do.
Rattle, âgé de 30 ans, do. do.
Maly, âgé de 25 ans do. do.
Adélaïde, âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse.
7 Petit Pierre, marron depuis 3 ans.
6 chevaux, 1 paire de bœufs et une vache.

PLUS:

750 gallons de Sirop, livrable sur l'habitation, et qui seront vendus séparément.

Conditions: L'habitation ses dépendances et les esclaves payables moitié le 1er. janvier 1835, et l'autre moitié le 1er. janvier 1836, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et le sirop comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public. 19 mai

$50 DE RECOMPENSE.

Pour le griffe nommé JOHN COLMAN, parti marron de chez le soussigné, depuis environ 15 mois; le dit griffe a été vu dans le faubourg d'en bas il y a quelques jours, il se fait passer pour libre, et est très reconnaissable par une cicatrice qu'il a en travers de la poitrine, qui forme un bourrelet de deux ou trois pouces de long; il est de belle taille et supérieurement constitué. Il paraîtrait d'après les perquisitions faites, qu'il prend des arrangements avec les capitaines de navires pour les chargements et les déchargements des dits navires.

5 juin—3 P. TROUARD.

$25 DE RECOMPENSE

S'EST absenté de chez le soussigné, à la paroisse de St Bernard, le nègre nommé JERRY, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 5 lignes, tout rougeâtre, jolie figure, sans barbe. Le dit nègre a appartenu à M. Flemin, de la paroisse d'Iberville. La récompense ci-dessus, sera payée à celui qui le ramènera dans une des